

Communiqué des commissaires Communique of the Commissaires panel

TOUR DU SENEGAL 2017

Du 22/04/17 au 29/04/17

Communique N°6 (étape/Stage : SOMONE-PLATEAU DE DIASS-NGAPAROU)

Art. 2.6.27

Le coureurs 1 - TRAORE Becaye - Sénégal Nationale - 10006091681, victime d'un incident mécanique dans les 3 derniers km, est réintégré dans le temps du groupe avec lequel il était, c'est à dire 3h19'11".

Le coureurs 16 - MOKHTARI Hichem - Vélo Club Sovac - 10009816986, victime d'un incident mécanique dans les 3 derniers km, est réintégré dans le temps du groupe avec lequel il était, c'est à dire 3h31'36".

Art. 12.1.040 - 28

Non-respect des instructions de l'organisation.

DS de Royal Vélo Club Ottignie - BUSCEMA Mario - BEL19670914

Amende de 100 CHF

Art. 12.1.040 - 18

Coureur qui a fait une partie du parcours à moto après un incident mécanique.

Dossard 14 - AMARI Abderahim - Vélo Club Sovac - 10016155231

Amende de 50 CHF et mise hors compétition

Epreuve organisée par : Société du Tour du Sénégal

Imprimé à / print at : 15:47:10